

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2019-04-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 557 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-02

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019**

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu:

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2019 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 12 mars 2019 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, qui nous informe que des communications seront établies par la direction régionale du MSP, afin de transmettre toute l'information pertinente et le soutien offert en lien avec la crue printanière et que des recommandations nous seront aussi acheminées sur les mesures à mettre en place afin de diminuer les risques d'inondations.
- De mesdames Louise Baillargeon, directrice générale et Diane Turbide, présidente du Centre d'action bénévole de la Moraine, invitant monsieur Guy Veillette, maire, en lui offrant une paire de billets afin qu'il puisse se joindre à un dîner organisé dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, permettant ainsi de saluer de nombreux bénévoles. Ce dîner aura lieu à la salle municipale de Saint-Maurice, le jeudi 11 avril prochain.

**(MONSIEUR)**

- Monsieur Bernard Deschamps, président-directeur général de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), nous offre la possibilité d'adhérer à une assurance des cyberrisques offerte au montant de 500\$ par année, sans aucuns frais d'administration additionnels.
- De monsieur Sylvain Martel, vice-président de AHM Mékinac, nous sollicitant financièrement pour aider 2 joueurs de hockey de Saint-Narcisse, afin que ceux-ci puissent représenter la Mauricie aux Inter-régionaux du 4 au 7 avril prochain.
- De madame Louise G. Cossette, Régente des Filles d'Isabelle du Cercle Marie de l'Étoile numéro 917, nous sollicitant financièrement pour leur activité de partie de cartes qui aura lieu, mercredi le 24 avril prochain à Saint-Stanislas.
- De monsieur Conrad Sauvé, président et chef de la direction de la Croix-Rouge, nous sollicitant financièrement, car d'ici le 26 avril, pour chaque dollar donné à la Croix-Rouge, l'Assurance Économical versera deux dollars de plus en don.

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Dossier arrérage de taxes**

Aucun dossier n'a été transmis en regard à la vente pour taxes à la MRC des Chenaux à la date limite de transmission à la MRC des Chenaux.

### **Déclaration annuelle en matière d'équité salariale**

La Commission de l'équité salariale nous informe, dans une correspondance datée du 1<sup>er</sup> mars dernier, que nous devons produire notre déclaration annuelle en matière d'équité salariale. Le 21 mars dernier, ladite déclaration a été complétée et transmise en ligne par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

### **Déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2018**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous rappelle que nous devons leur faire parvenir notre déclaration annuelle des prélèvements d'eau pour l'année 2018 au plus tard le 31 mars 2019. Cette déclaration a été complétée et transmise par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, le 13 mars dernier.

### **Formulaire de l'usage de l'eau potable 2018**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du territoire nous rappelle que la date limite pour compléter et transmettre au ministère notre formulaire de l'usage de l'eau potable 2018 est le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ce formulaire sera complété et transmis par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

### **Rapport annuel d'assainissement des eaux usées**

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a officialisé et transmis le rapport annuel d'assainissement des eaux usées, le 21 mars dernier. Ce document a été transmis avec l'aide de la plateforme web SOMAEU du ministère.

**(ATTRIBUTION)**

### **Attribution d'une aide financière pour l'analyse de vulnérabilité dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'une aide financière au montant de 11 250\$, représentant 75% des dépenses admissibles nous est octroyé pour une analyse de vulnérabilité de nos puits dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable- Volet 1. Ainsi, un protocole d'entente a été signé et transmis par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

### **Avis d'intention de produire du cannabis en vertu de la Loi sur le cannabis**

Monsieur Glenn Williamson, personne responsable de l'entreprise QUEPONICS inc., nous informe qu'il a déposé une demande à Santé Canada en vertu de la Loi sur le cannabis pour la production et la vente à des fins médicales. Cette production végétale intérieure totalisera 200 mètres carrés et sera opérée au 140, rue de l'Église à Saint-Narcisse.

### **MRC des Chenaux, dossier soccer à Notre-Dame-du-Mont-Carmel**

Les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont, par la résolution numéro 2019-02-040, fait part de leur désaccord à l'Association régionale de soccer de la Mauricie et à Soccer Québec quant à l'application des règles d'affiliation et des frais de mutations imposés aux familles de la MRC des Chenaux et demandent que ces mêmes règles soient immédiatement abolies.

### **Ministère des Transports du Québec, Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, nous informe qu'une aide financière maximale de 3 652,00\$ nous est accordée pour la l'achat et l'installation de panneaux afficheurs de vitesse et qu'une lettre d'engagement relativement au projet nous a été transmise par madame Monique Tremblay, directrice par intérim.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 4 mars dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

### **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

2019-04-03

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

(QUE)

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'avril 2019 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-04

**Acceptation de la soumission pour des travaux de réfection de 2 ponceaux situés sur le rang Saint-Félix**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur général dans le domaine du génie civil pour des travaux de réfection de 2 ponceaux, situés sur le rang Saint-Félix;

**ATTENDU** que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 27 février 2019 pour la réalisation de son projet;

**ATTENDU** qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 14 mars 2019 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h05;

**ATTENDU** que neuf professionnels dans le domaine du génie civil ont soumissionné dont : Marcel Guimond et fils inc., Alide Bergeron et fils ltée, Excent Environnement inc., Construction et Pavage Boisvert, Sintra inc., Bétonnière La Tuque inc., Lionel Deshaies 2000, Maskimo Construction inc., Entreprise Carl Marchand inc.;

**ATTENDU** que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Marcel Guimond et fils inc. pour l'installation de 2 ponceaux situés dans le rang Saint-Félix, celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

**ATTENDU** les prix soumis taxes et escomptes inclus, pour les travaux suivants:

- **Les travaux comprendront entre autres, et sans s'y limiter pour la réfection de 2 ponceaux :**
  - La gestion de l'eau et environnement;
  - La réfection du ponceau 900 mm;
  - La réfection du ponceau 1500 mm;
  - La voirie;
  - L'organisation du chantier;
  - La signalisation et circulation;
  - La réfection des lieux;

<b>Compagnies</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Marcel Guimond et fils inc.	273 126,68\$
Alide Bergeron et fils ltée.	304 383,67\$
Excent Environnement inc.	355 985,60\$
Construction et Pavage Boisvert	400 881,15\$
Sintra inc.	412 521,10\$
Bétonnière La Tuque inc.	427 276,96\$
Lionel Deshaies 2000	439 996,68\$
Maskimo Construction inc.	481 470,47\$
Entreprise Carl Marchand inc.	509 287,51\$

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et monsieur François Thibodeau, ingénieur de la firme GéniCité, se sont assurés de la conformité des offres de services déposées;

**ATTENDU** que l'entrepreneur retenu doit se conformer au devis détaillé pour la réfection des 2 ponceaux situés sur le rang saint-Félix tel que fourni dans les documents d'appel d'offres;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** le Conseil accepte l'analyse des 9 soumissions, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 27 février 2019 pour la réalisation du projet.

**QUE** le Conseil mandate la compagnie Marcel Guimond et fils inc. pour la réfection de 2 ponceaux situés sur le rang Saint-Félix, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021- Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour un montant de 273 126,68\$, taxes incluses.

**QUE** tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de réfection de 2 ponceaux situés sur le rang Saint-Félix dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021- Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

**QUE** ce mandat concernant les travaux à réaliser dans le rang Saint-Félix est octroyé à Marcel Guimond et fils inc., **conditionnellement** à l'obtention de la subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021- Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-05

**Acceptation de l'offre de service de la compagnie Multi-énergie Best inc. pour le remplacement de la bouilloire à l'eau chaude de chauffage au bâtiment Étab**

**ATTENDU** que l'avancement en âge de la bouilloire existante nous montre des signes de désuétude;

**ATTENDU** que la bouilloire existante a maintenant une efficacité énergétique d'environ 80%;

**ATTENDU** que le remplacement de la bouilloire permettra une économie de la facture énergétique d'environ 1725,00\$ par année, et ce, basé sur nos relevés de GazMétro des années 2017 et 2018;

**ATTENDU** que la compagnie Multi-énergie Best inc. a pendant plusieurs années fait l'entretien de cet équipement lorsque le bâtiment appartenait à la Commission scolaire de l'Énergie;

**ATTENDU** que la compagnie Multi-énergie Best inc. nous recommande l'installation d'une chaudière à condensation de 285 000 B.T.U. ayant une efficacité de 95%, raccordés en circuit primaire/secondaire avec un nouveau circulateur, évacuation et prise d'air dans la cheminée existante;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le prix soumis pour le remplacement de la bouilloire existante est de 14 800,00\$, taxes en sus;

**ATTENDU** que la présente offre est sujette à une aide financière de 1 300,00\$ de la compagnie Énergir;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de la compagnie Multi-énergie Best inc. pour un montant de 14 800,00\$, taxes en sus, pour le remplacement de la bouilloire existante au bâtiment Étab.

Adopté à l'unanimité.

2019-04-06

**Acceptation de l'offre de service de la firme Akifer pour la réalisation d'une analyse de la vulnérabilité des puits de la municipalité de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que nous sommes tenus en tant qu'exploitants d'un réseau de distribution d'eau potable de catégorie 1, de produire un premier rapport d'analyse de la vulnérabilité de nos sources d'eau potable avant le 1<sup>er</sup> avril 2021, en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

**ATTENDU** que nous sommes tenus de transmettre au ministre, tous les 5 ans un rapport réalisé et signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68 du RPEP et leurs mises à jour;

**ATTENDU** que la firme Akifer a les compétences pour réaliser ce travail et s'engage par ce mandat, à répondre aux exigences de l'article 68 de RPEP

**ATTENDU** que la firme Akifer, anciennement de la firme Mission HGE, a dans le passé, réalisé plusieurs études de nos puits municipaux;

**ATTENDU** que les coûts à prévoir pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité des puits municipaux sont de 15 400,00\$, taxes en sus, incluant les honoraires pour rédiger l'avis d'un professionnel justifiant la révision des aires de protection;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de la firme Akifer au montant de 15 400,00\$, taxes en sus, tel que présenté dans les documents de proposition de travail.

**QUE** la proposition de travail soit jointe au présent procès-verbal et en fasse partie intégrante comme si elle était ici reproduite.

Adopté à l'unanimité.

**(ACCEPTATION)**

2019-04-07

**Acceptation de l'offre de service de la compagnie Véolia inc. pour la fourniture de six débitmètres à nos puits municipaux**

**ATTENDU** que nous éprouvons des difficultés de lecture fiable avec les compteurs d'eau en place à nos puits municipaux;

**ATTENDU** que nous sommes tenus de transmettre au ministre, un rapport sur les quantités d'eau prélevé de chaque puits, et ce, annuellement;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu deux offres de service pour la fourniture de six débitmètres électromagnétique soit une offre de la compagnie Lecomte au montant de 20 179,68\$, taxes en sus, et une offre de la compagnie Véolia inc. au montant de 12 812,00\$, taxes en sus;

**ATTENDU** que le prix soumis par la compagnie Véolia est le plus avantageux pour la municipalité;

**ATTENDU** que la compagnie Véolia inc. est spécialisée dans la fourniture d'équipement municipal servant à l'eau potable et à l'assainissement;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** le Conseil accepte l'offre de la compagnie Véolia inc. au montant total de 12812,00\$, taxes en sus, soit pour la fourniture de six débitmètres électromagnétiques au montant de 2 102,00\$, taxes en sus, chacun en plus d'un montant unique de 200,00\$, taxes en sus, pour les frais de transport tels que présentés dans les documents de soumission.

**QUE** la soumission soit jointe au présent procès-verbal et en fasse partie intégrante comme si elle était ici reproduite.

Adopté à l'unanimité.

2019-04-08

**Acceptation de l'offre de service de la compagnie 9261-7448 Québec inc. DENIS PELLETIER RÉFRIGÉRATION pour l'installation de climatiseurs à la bibliothèque et à la salle municipale**

**ATTENDU** que la municipalité a reçu, plusieurs demandes pour l'installation de climatiseurs à la bibliothèque et à la salle municipale;

**ATTENDU** que monsieur Denis Pelletier effectue l'entretien de nos systèmes de climatisation depuis plusieurs années;

**ATTENDU** que celui-ci a déposé une offre de service pour la fourniture et l'installation de 2 climatiseurs Gree Lomo 16 de 24 000 B.T.U. à la salle municipale et 1 climatiseur Gree Builder de 24 000 B.T.U. à la bibliothèque, mais que le raccordement électrique n'est pas inclus dans l'offre;

**ATTENDU** que le montant soumis pour la fourniture de 3 climatiseurs, l'installation, la mise en marche, mais sans les raccordements électrique est de 9 800\$, taxes en sus;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que ce projet sera présenté dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires (utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales);

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de la compagnie 9261-7448 Québec inc. (DENIS PELLETIER RÉFRIGÉRATION) pour un montant de 9 800,00\$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de 1 climatiseur à la bibliothèque et 2 climatiseurs à la salle municipale, conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires (utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales);

Adopté à l'unanimité.

2019-04-09

**Mai, mois de l'arbre**

**ATTENDU** qu'annuellement, la municipalité est invitée à participer au mois de l'arbre et des forêts en déposant une demande de plants pour sa traditionnelle journée de distribution d'arbres;

**ATTENDU** que cette activité aura lieu cette année le samedi 18 mai.

**ATTENDU** 985 plants d'essences variées seront commandés, à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du MAF 2019 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

**QUE** cette commande est pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-10

**Projet d'installation de borne électrique à Saint-Narcisse dans le cadre du Programme FARR**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse comprend l'importance de l'installation de bornes électriques sur tout le territoire de la MRC des Chenaux, ainsi que dans la municipalité elle-même ;

**ATTENDU** que le Conseil municipal est favorable à l'installation de 2 bornes électriques, soit une sur piédestal et une murale qui seront installées, une à la salle municipale et la seconde au Parc de la rivière Batiscan ;

**ATTENDU** qu'un projet régional sera présenté au Fonds d'appui au rayonnement des régions et que celui-ci couvrira 80 % du coût d'achat et d'installation des bornes incluant les taxes non remboursables;

(ATTENDU)



**ATTENDU** que le coût total d'achat et d'installation d'une borne de 240 volts (borne régulière) prévu au projet est de 7 001,06 \$ sur piédestal et de 4 724,84 \$ murale;

**ATTENDU** que dans le présent projet, le circuit électrique propose des bornes payantes; ainsi, une voiture prend trois heures à se charger complètement sur une telle borne et le tarif chargé à l'utilisateur sur une borne payante est de 1 \$/heure, tarifé à la minute, donc maximum 3 \$ par véhicule;

**ATTENDU** que l'intérêt d'installer des bornes payantes est que cela permet de recevoir un revenu pour payer les frais de fonctionnement et d'entretien des bornes;

**ATTENDU** que les sommes prélevées par la borne sont administrées par Hydro-Québec et que leurs propriétaires reçoivent les revenus associés aux recharges effectuées à leurs bornes;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse manifeste son intention de participer au projet à la condition que des subventions viennent soutenir l'acquisition des bornes;

**QUE** la mise de fonds pour l'installation de la borne électrique au Parc de la Rivière Batiscan sera entièrement assumée par celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-11

**Présentation d'un projet dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires (utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales)**

**ATTENDU** le dépôt d'un projet visant à améliorer le confort des citoyens à l'utilisation de la salle municipale et de la bibliothèque municipale, ainsi que d'améliorer le service de notre salle multifonctionnelle, projet présenté dans le cadre du programme du Fond de Développement des Territoires de la MRC des Chenaux 2019;

**ATTENDU** que les améliorations proposées au premier attendu serviront à toute la population Narcissoise et à la population des municipalités environnantes;

**ATTENDU** que pour l'année 2019, un montant approximatif de 13 652\$ est disponible dans l'enveloppe dédiée aux municipalités locales afin de réaliser ces projets dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires;

**À CES CAUSES** il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu:

**QUE** le Conseil accepte le dépôt de son projet «Fourniture et installation d'airs conditionnés à la salle municipale et à la bibliothèque municipale, la mise en place d'un bâtiment sanitaire extérieur en arrière de la scène extérieure Agora, ainsi que la fourniture et l'installation d'équipements multimédia à la salle multifonctionnelle » dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires en utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales, lequel projet sera signé et déposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

**(QUE)**

**QUE** le Conseil s'engage à investir un montant minimum de 6 000\$ comme mise de fonds, en plus des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet évalué à 20 000\$;

**QUE** monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité soit désigné comme responsable du projet et signataire de la demande de versement et du protocole d'entente qui s'y rattache ;

**QUE** la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-12

**Offre de visibilité dans le dépliant promotionnel du Parc de la rivière Batiscan**

**ATTENDU** que la réception d'une offre du Parc de la rivière Batiscan nous sollicitant pour une visibilité au coût de 650\$, taxes en sus, dans la nouvelle brochure du Parc 2019 lequel est distribué en 10 000 exemplaires sur le territoire du Québec ;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse est très sensible au développement du Parc, un joyau qui fait notre fierté;

**ATTENDU** que la municipalité n'est pas une entreprise qui a besoin de visibilité pour offrir un ou des produits, elle veut cependant s'associer au Parc en l'appuyant financièrement pour atteindre ses objectifs et lui offrir en plus, la publicité des activités qui se réalisent sur notre territoire dans le but de meubler le séjour des utilisateurs du Parc;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de défrayer un montant de 650\$, taxes en sus, pour un encart publicitaire dans la nouvelle brochure 2019 du Parc de la rivière Batiscan.

Adopté à l'unanimité.

2019-04-13

**Nomination de madame Anne-Marie Hivon à titre de responsable par intérim de la bibliothèque municipale**

**ATTENDU** que monsieur Guillaume Landry a quitté son poste au sein de la municipalité à titre de responsable de la bibliothèque, en janvier dernier;

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a rencontré madame Hivon afin de discuter de son intérêt pour ce poste;

**ATTENDU** que madame Hivon est une bénévole très dévouée à la bibliothèque et a de l'intérêt et les connaissances pour remplir les fonctions de ce poste;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu:

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse nomme madame Anne-Marie Hivon à titre de responsable par intérim de la bibliothèque de Saint-Narcisse, afin que celle-ci succède au départ de monsieur Guillaume Landry dans ses fonctions;

**(QUE)**

**QUE** madame Hivon sera contractuelle de la municipalité pour ce poste et que la rémunération sera de 1 500\$, pour la période de janvier 2019 à juillet 2019;

**QUE** le Conseil se penchera sur les tâches reliées au poste de responsable et statuera sur la réorganisation de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse à compter du mois de juillet 2019, afin de trouver la meilleure solution possible.

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-14

**Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2019-03-550 visant à modifier les tarifs applicables à une demande indiqués au règlement sur les dérogations mineures**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments d'un projet de règlement d'urbanisme;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2019-03-550 le jeudi 30 mai 2019 à compter de 19h00 au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-15

**Permission de voirie pour d'éventuels travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports pour l'année 2019**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse peut effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) sur le réseau routier de notre territoire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

**ATTENDU** que ces travaux pourront être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse doit obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'une permission de voirie ou un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux, dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00\$), puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ou du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

**(PROGRAMME)**

2018-04-16

**Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes**

**ATTENDU** que le ministère des Transports nous a versé une compensation de 215 242\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité.

2019-04-17

**Dossier de la vérification comptable, homologation des écritures à enregistrer**

**ATTENDU** que le service du secrétariat municipal enregistre de façon mensuelle la valeur pour l'utilisation des salles offertes gratuitement ou à taux réduit;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'enregistrer des écritures comptables pour la répartition de la perception des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes et autres factures diverses;

**ATTENDU** les documents présentés par le directeur général, séance tenante, montrent les répartitions des fonds d'administration à la section générale au montant de 78 068,43\$ et un montant de 7 108,70\$ à la section aqueduc, ainsi qu'un montant de 5 511,79\$ à la section assainissement pour le financement des dépenses d'immobilisations, ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil homologue les répartitions proposées dans les documents déposés par le directeur général et autorise madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe, à enregistrer les écritures comptables pour finaliser le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, lesquels documents sont consignés au dossier de la vérification comptable de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Micheline Thibeault demande au Conseil la possibilité d'interdire la circulation et le stationnement de camion lourd dans les secteurs résidentiels, même lorsque les propriétaires de ceux-ci demeurent dans les quartiers résidentiels.

**(MONSIEUR)**

Monsieur Guy Veillette, maire, explique à l'assemblée que la municipalité ne peut interdire la circulation et le stationnement des camions lourds lorsque les propriétaires de ceux-ci demeurent dans les quartiers résidentiels, mais qu'une rencontre sera faite afin de sensibiliser les propriétaires de camions lourds sur le désagrément occasionné au voisinage.

2019-04-18

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 58.

Adoptée à l'unanimité.

---

Monsieur Guy Veillette,  
Maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général